



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 79497

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement sur les propos du Président de la République, évoquant plus particulièrement la « lenteur parlementaire ». Pressé par le Gouvernement, le Parlement a de moins en moins de temps pour légiférer et doit examiner des textes bavards, abaissant ainsi la qualité de la loi, et des amendements fleuves du Gouvernement inscrits pendant la discussion des textes, sans l'avis du Conseil d'État. Pire, alors que le Gouvernement demande au Parlement de légiférer en des temps record, il faut attendre souvent longtemps les textes d'application, certains n'étant même jamais publiés. Ainsi, selon les chiffres du Président du Sénat, le taux d'application des textes était de 87 % sous la précédente législature, contre 59 % actuellement, et ce sujet a été évoqué le 11 février 2015 lors d'une séance de questions sur l'amélioration des relations de travail entre le Gouvernement et le Parlement. Il lui demande donc s'il confirme les propos selon lesquels le Parlement serait trop lent, et comment le Gouvernement entend-il mieux respecter le pouvoir législatif et faciliter sa mission.

Texte de la réponse

Comme l'a rappelé le Président de la République le 20 janvier 2015, lors de ses vœux aux Corps constitués et aux Bureaux des assemblées, « les parlementaires peuvent passer des nuits et des jours entiers à voter [les lois], avec des procédures pour accélérer encore les délibérations, mais si les décrets d'application ne sont pas pris en temps et en heure, à quoi sert cette célérité ? ». Fort de ce constat, le Gouvernement veille à améliorer l'application des lois et à faire en sorte que les réformes adoptées par les parlementaires puissent avoir des effets concrets et rapides pour les citoyens, les services publics et les entreprises. Cette action a permis de réaliser de nets progrès depuis le début de la législature. Comme l'établit un rapport d'information publié par le Sénat au mois de juin 2015, le taux global d'application des lois connaît une hausse tendancielle depuis plusieurs années. Plus précisément, aux termes de ce rapport, « le taux d'application des lois de la quatorzième législature tourne aujourd'hui aux alentours de 60 à 65 % » ; il « reste dans la fourchette moyenne des cinq dernières années » et est « largement meilleur que les pourcentages très médiocres d'avant 2010, entre seulement 15 et 30 % ». Il a depuis dépassé les 70%. La gestion de l'application des lois est donc, dans l'ensemble, satisfaisante. Plus généralement, il est essentiel que, dans le cadre de ses prérogatives de contrôle de l'action du Gouvernement, le Parlement puisse se saisir des enjeux liés à la bonne mise en application des lois. C'est pourquoi le Secrétaire d'Etat, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, salue les actions conduites en la matière tant au sein de l'Assemblée nationale, avec la création de missions d'évaluation des lois promulguées, qu'au sein du Sénat, avec par exemple l'organisation chaque année d'un débat en séance publique consacré à l'application des lois.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79497

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3553

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5788